

**SCP Edmond RUSTENHOLZ et Philippe TRENS**

**Notaires associés**

**1, rue de la Scierie**

**67150 ERSTEIN**

**Tél : 03.88.98.00.36**

-----  
**ADJUDICATION FORCEE IMMOBILIERE D'UN APPARTEMENT A ERSTEIN**  
-----

Dans la procédure d'exécution forcée poursuivie par la Société dénommée BANQUE CIC EST, Société à Responsabilité Limitée au capital de 225.000.000,00 € ayant son siège social à STRASBOURG (67000) 31 rue Jean Wenger Valentin identifiée sous le numéro SIREN 754800712, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG.

En vertu d'une ordonnance du Tribunal d'instance d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN suivant ordonnance du 23 octobre 2015 sous numéro L1. 14.2015/87 ayant acquis force de chose jugée le 07 janvier 2016

Contre

Monsieur Frédéric KEIM, expert-comptable, demeurant à ERSTEIN (67150) 1, rue Victor Hugo, divorcé, non remarié, de Madame Véronique WEISSENBURGER suivant jugement du Tribunal de grande instance de STRASBOURG (67000) en date du 5 septembre 2014, né à STRASBOURG (67000) le 27 mars 1979 et Madame Véronique, Claire, Marthe WEISSENBURGER, assistante de direction, demeurant à SCHILTIGHEIM (67300) 3, rue des Dahlias, divorcée, non remariée, de Monsieur Frédéric KEIM suivant jugement du Tribunal de grande instance de STRASBOURG (67000) en date du 5 septembre 2014, née à STRASBOURG (67000) le 19 juillet 1979.

Maître Philippe TRENS, notaire soussigné, procédera

**LE VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018, A 16H**

A la vente aux enchères publiques par voie d'adjudication forcée, à l'extinction des feux, des biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier sis à 67150 ERSTEIN, 8 rue de la Poste, cadastré,

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
AR	109	8 rue de la Poste		09	09

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

**LOT NUMERO ONZE (11)**

Un appartement en duplex comprenant :

- Au 1er étage : une entrée et un escalier donnant aux combles;

- Aux combles : un dégagement, une cuisine, trois chambres, une salle de bains et un WC.  
Et les quatre-vingt-onze/deux millièmes (91/2000èmes) des parties communes générales.

**MISE A PRIX : CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00 €) frais en sus.**

Chaque enchère ne pourra être inférieure à CINQ CENTS EUROS (500,00 €).

Le prix d'adjudication sera payable en l'Etude de Maître TRENS de la manière suivante :

- Par un acompte de **CINQ MILLE EUROS (5 000,00 €)**, versé par virement en la comptabilité de Maître Philippe TRENS, notaire associé à ERSTEIN,
- le solde dans un délai de deux mois à compter du jour de l'adjudication, avec intérêt au taux de 10% l'an en cas de retard, rétroactivement au jour de l'adjudication.

En sus du prix, l'adjudicataire aura à payer et supporter, le jour de l'adjudication :

- Le forfait pour frais et honoraires lui incombant, savoir 10 % du prix d'adjudication,
- Les droits d'enregistrement.

**La visite des lieux** se fera le vendredi 21 septembre 2018 à 14h45.

Les conditions de la vente sont consignées dans le cahier des charges dressé par Maître TRENS, le 8 août 2018.

Ledit cahier des charges, ainsi que les actes et pièces de la procédure, sont déposées en l'Etude de Maître TRENS où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, notamment la mise à prix et les conditions de l'adjudication doivent, à peine de déchéance, être produites au Tribunal d'Exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication même doivent être produites au Tribunal d'Exécution forcée au plus tard deux semaines après l'adjudication.

La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier.

Les créanciers hypothécaires et autres intéressés inconnus sont sommés de faire valoir leurs droits par une inscription à prendre avant celle du procès-verbal d'adjudication.

**Pour avis,  
Me TRENS,  
Notaire**